

Leila Benalia est nommée cheffe du service des professions réglementées de l'Autorité de la concurrence

Publié le 26 octobre 2022

Leila Benalia est nommée, à compter du 1^{er} novembre 2022, rapporteure générale adjointe en charge du service des professions réglementées de l'Autorité de la concurrence. Elle succède à Thomas Piquereau, qui a exercé ces mêmes fonctions depuis la création du service en 2016. L'Autorité saisit cette occasion pour lui adresser ses vifs remerciements et saluer la grande qualité des travaux accomplis sous sa responsabilité .

Créé en 2015, suite aux nouvelles missions de régulation confiées à l'Autorité par la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « loi Macron », le service des professions réglementées instruit notamment les avis prévus par les articles L. 462-4-1, L. 462-4-2, L. 444-7 et L. 462-1-1 du code de commerce sur la libre installation de certains officiers ministériels (notaires, commissaires de justice, avocats aux Conseils) et l'évolution des tarifs réglementés de six professions réglementées du droit [1]. Il examine également des dossiers consultatifs et contentieux concernant les professions réglementées au sens large (géomètres, architectes, syndicats immobiliers...).

Notice biographique

Diplômée d'un master II de l'Université Panthéon Assas II en "Administration et gestion publique des affaires", Leila Benalia a rejoint, en 2005, la DGCCRF comme rédactrice au sein du bureau des pratiques anticoncurrentielles puis au sein du bureau des Transports.

Elle rejoint, ensuite en 2012 la DIRECCTE du Centre-Val de Loire, en tant que cheffe du service des enquêtes de concurrence où elle a notamment eu l'occasion de contribuer à la régulation des marchés d'importance dans la région, comme le secteur des cosmétiques, celui des transports ou encore la grande distribution spécialisée.

Leila Benalia revient à la DGCCRF en 2014, pour y exercer les fonctions d'adjointe au chef du bureau des services financiers et des professions réglementées. Elle a en particulier contribué à la réforme des professions réglementées du droit dans le cadre de l'élaboration de la loi "Macron". Depuis 2018, Leila Benalia exerçait les fonctions de cheffe du bureau du soutien juridique, chargée notamment du contentieux administratif et du contentieux judiciaire relatif aux opérations de visites et de saisies réalisées en application tant du code de la consommation que du code de commerce. A ce titre, elle était également commissaire du Gouvernement devant l'Autorité de la concurrence.

[1] Les six professions réglementées du droit sont : les notaires, les greffiers des tribunaux de commerce, les administrateurs judiciaires, les mandataires judiciaires, les commissaires de justice, les avocats aux Conseils.

Contact(s)

Maxence Lepinoy
Chargé de communication,
responsable des relations avec les _____

médias

06 21 91 77 11

[Contacter par mail](#)